# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 DECEMBRE 1846.

*IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR*
**MAGNE & WEISS.**
No. 81, rue de Chartres.

**NOUVELLE-ORLEANS:**
MARDI MATIN, 8 DECEMBRE 1846.


## LE GENERAL SCOTT

Enfin il paraît décidément que le général Scott a reçu l'ordre de se rendre sur le théâtre de la guerre. La correspondance adressée de New-York au *National Intelligencer* de Washington annonce qu'il a dû quitter New-York le 30 courant à bord de la packet *Union* qui vient à la Nouvelle-Orléans.—Nous saurons bientôt par nous-même si la nouvelle est positive

Voici ce que dit à propos du général Scott le *Courrier des Etats-Unis*, qui n'est guères en cela que l'écho de ses confrères de New-York :

« La nomination du général Scott, comme commandant l'expédition projetée contre Tampico, est aujourd'hui confirmée. Ce brave officier est arrivé avant-hier à New-York pour y faire ses préparatifs de départ.

« D'après ses conseils, le cabinet de Washington a, dit-on, abandonné son premier plan qui consistait à faire marcher le général Taylor de Monterey sur San Luis de Potosi. Non seulement cette distance de 340 lieues est trop grande à franchir, mais encore la route est totalement dépourvue d'eau. Lorsque le général Scott se sera rendu maître de Tampico, le sera de ce point que l'armée américaine se dirigera sur San Luis de Potosi, la distance n'est que de cent cinquante milles, et la campagne que traverse cette route est arrosée par diverses rivières. C'est, dit-on, à la demande expresse du gén. Taylor que ce commandement a été confié au général Scott, qui est encore plus ancien soldat que lui. Une remarque assez piquante, mais qui est honorable pour tout le monde, c'est que son gouvernement démocrate à Washington, le commandement des trois principaux corps de l'armée américaine se trouvera confié aux généraux Scott, Taylor et Kearney, qui sont tous trois des whigs. »

## EPOUVANTABLE CATASTROPHE

PERTE DU BATEAU A VAPEUR *ATLANTIC*.

L'*Atlantic*, beau bateau à vapeur qui faisait les voyages entre New-London (Connecticut) et New-York, a été jeté le 26 à la côte, sur une petite île du détroit de Long-Island, durant un violent orage. Il était parti entre minuit et une heure du matin de New-London avec soixante-dix ou quatre-vingt personnes à bord, lorsqu'à environ neuf milles du phare il chemina à vapeur éclata, et la machine fut hors d'état de fonctionner. On jeta immédiatement l'ancre, mais la mer était si mauvaise qu'à chaque lame le bateau roulait et chassait sur ses ancres. Au lever du jour, il se retrouva à la hauteur du phare de New-London, il dérivait vers la terre. Le feu avait été éteint, il était percé, et les passagers souffraient vivement du froid. On travailla alors à alléger le bateau, en jetant successivement les cheminées, la chambre du pilote etc., afin de laisser moins de prise au vent. Le navire resta à peu près dans la même position durant toute la journée. Enfin vers le soir, le vent battait un peu ; l'on espérait être hors de danger, lorsque par un revirement soudain le vent sauta deux pointes et souffla de plus belle. Ce fut alors une véritable tempête, et le bateau se remit à courir vers le rivage. La frayeur était profonde à bord ; on s'attendait à être jeté à la côte, et chacun prenait ses précautions pour tâcher de se sauver. Le capitaine avait encore fait alléger le bâtiment, en jetant à la mer plus de quarante tonneaux de charbon, et une grande quantité de marchandises.

Durant toute la nuit la tempête s'accrut ; et en dépit des ancres auxquelles on avait adjoint, des pièces d'ancres, le bateau continua à dériver. Il s'arrêta cependant lorsqu'il n'était plus qu'à une encablure des rochers voisins du Fisher's Island. Il resta là deux heures, mais vers quatre heures et demie, une forte lame ayant fait changer de position, il toucha sur une roche, et se brisa à la pointe de Fisher's Island ; les cabes se brisèrent du coup, et le bateau fut entraîné avec une effrayante rapidité vers les récifs contre lesquels il se heurta avec violence. Au bout de cinq minutes il était en pièces, et quarante personnes avaient péri ! Il y avait parmi les passagers cinq femmes et deux enfants ; tous furent tués ou noyés, sauf un jeune garçon de douze ans qui parvint à échapper sain et sauf à l'une des vagues qui portaient les débris sur la côte. Il avait perdu son père, sa mère et ses deux sœurs qui avaient disparu.

On ne savait pas encore aux dernières dates quel était le chiffre exact des victimes de cette effroyable catastrophe, mais deux choses connaissaient malheureusement beaucoup trop. On avait retrouvé vingt-sept cadavres. C'était d'abord le capitaine du bateau, M. Upsham, et cinq hommes de son équipage ; puis M. Norton, heureusement dans l'armée, M. Hassler, chirurgien de l'armée, M. Armstrong, ecclésiastique, la maîtresse d'hôtel du bord, Mme Hilson, trois femmes de chambre et un jeune Wilson de West-Newburg, le père, la mère et trois enfans dont une fille. Deux jeunes gens également de cette malheureuse famille sont parvenus à se sauver. On sait aussi les noms de neuf passagers qui ont été sauvés par les officiers et gens de l'équipage qui ont assez heureux pour échapper au naufrage. Nous n'en donnons ici que la liste.

Les passagers sauvés font les plus navrants récits de la scène affreuse qui suivit le moment où le navire toucha, et l'imagination seule peut se les figurer. Ce qui ajoutait encore à l'horreur de la situation, c'est que le bord était excessif ; il ajoutait une souffrance cruelle à toutes les terreurs qu'on éprouvait. Beaucoup de ceux qui essayèrent de gagner le bord à la nage, engourdis par le froid, se noyèrent, tandis que d'autres furent se briser contre les rochers ou la violence des vagues les jetait.

L'*Atlantic* était un bateau nouvellement construit, il n'y avait pas encore une saison qu'il naviguait, et était tout à la fois solide et d'une élégance achevée ; on dit qu'il avait coûté $140.000. M. Boyle, le commandant du bord, est parvenu à se sauver à l'aide des débris ; il s'est conduit à merveille durant tout le désastre, et ce fait est d'autant plus à noter, que l'*Atlantic* était abondamment pourvu de ces moyens de sauvetage.

Les naufrages ont reçu les soins les plus empressés de M. Winthrop qui demeure sur le Fisher's Island. Mais tandis que ce digne citoyen exerçait si noblement les devoirs de l'hospitalité, quelques misérables ne songeaient qu'à profiter de ce sinistre en s'emparant de tous les objets que la mer jetait sur le rivage. C'est un triste épisode à ajouter à l'histoire de cet épouvantable naufrage.

☞ Le *Tribune* de New-York, après avoir raconté le naufrage de l'*Atlantic*, prétend que ce sinistre devait être surtout attribué à l'imprudence du capitaine qui n'a pas craint de mettre en mer malgré un temps affreux. Il loue la prudence du capitaine du *Governor*, qui devait partir le même jour que l'*Atlantic*, a refusé de le faire, malgré les instances de quelques uns de ses passagers.

M. Winthrop a failli se trouver au nombre des passagers de l'*Atlantic*. Il était venu le 25, dans la soirée en compagnie du juge *Kent* jusqu'à Norwick par le cour du chemin de fer. Le mauvais temps ou quelqu'autre motif les empêcha fort heureusement de s'embarquer.

### Chronique Locale.

☞ Les restes du major Ringgold et du lieutenant Cochrane, ont été escortés hier par la Légion, et les autorités civiles, jusqu'à l'embarcadère du chemin de fer de Pontchartrain. Le cortége s'est formé suivant l'ordre indiqué dans le programme. A onze heures précises, le général Lewis et le gouverneur Johnson, avec leurs états majors, passaient en revue les troupes alignées en face de la Bourse St-Louis, et à midi, les deux cercueils soutenus par des artilleurs paraissent entre deux haies de soldats et étaient déposés sur un caisson attelé de quatre chevaux. La rue de Chartres et la rue du Camp furent parcourues dans presque toute leur longueur ; le cortége descendit ensuite la rue Royale et arriva à l'extrémité du chemin de fer, où les dépouilles mortelles des deux braves officiers furent livrée au comité chargé de les transporter à Baltimore. On déposa les cercueils dans un char drapé de noir, et à trois heures de l'après midi, le convoi partait pour le Lac, emportant des détachements de plusieurs compagnies de la Légion, et le Bataillon d'Artillerie.

Les cendres du brave et infortuné Ringgold ont dû arriver la nuit dernière à Mobile. Elles seront l'objet d'ovations non interrompues jusqu'à Baltimore. Il est beau de voir un peuple récompenser ainsi de son pieux dévouement ses martyrs de la patrie ; et nous, citoyens de la Nouvelle-Orléans, nous aurons la douce consolation d'avoir été les premiers à déposer des palmes sur leurs cercueils.

---

Les cours de justice se sont ajournées hier comme une marque de respect pour la mémoire du major Ringgold et du lieutenant Cochrane. Les bureaux des recorders sont également restés fermés.

*Quelle*.—La quête improvisée par le recorder Gideon en faveur de Kelly, le soldat mutilé et Parisdu Ringgold, s'élevait hier à la somme de deux cent quarante piastres.

*Accident*.—Hier plusieurs personnes étaient réunies sur le balcon de M. D. Barjon, rue Royale, près de l'Encouragure St Philippe, pour suivre le convoi qui accompagnait les dépouilles du major Ringgold, lorsque les planches de l'estrade cédèrent, et deux hommes de couleur, MM. Evariste Lemaître et Armand Bellu, furent précipités à terre. Ils eurent quelques contusions, mais elles n'offrent aucune gravité.

---

Empyème.—Le corps d'un enfant blanc nommé James Lein a été retiré hier du puits d'une pompe située rue Bourbon, entre les rues Dauphine et Bienville. Le coroner a été appelé à tenir une enquête, et le jury a rendu un verdict : "trouvé noyé."

---

Le Conseil de la ville, mardi dernier, n'ayant pas été en nombre légal, sont ajournés à vendredi prochain.

### Théatre Gaulois.

REVUE DE LA SEMAINE.

Les plus hautes créations du génie de l'homme, celles qui laissent dans une littérature, dans une nation, dans un siècle tout entier, de profondes et ineffaçables traces ne sont pas les seules qui résistent à l'action dissolvante du temps. Si l'*Iliade*, après trois mille ans, n'a rien perdu pour nous de sa grandeur et de sa stabilité, les tableaux plus humbles, de Théocrite nous apparaissent encore dans tout l'éclat de leur matinale fraîcheur, de leur éternelle jeunesse. Nous en dirons presque autant de ce gracieux et poétique chef-d'œuvre qui s'appelle la *Dame Blanche*,—vieille musique si l'on veut, et poursuit combien jeune après de tant de soi-disant nouveautés, véritables pot-pourris de mélodies de hasard, de bribes ramassées çà et là et tant bien que mal cousues et arrangées, le tout avec grand fracas de voix et d'instrumentation. Nous avons donc vu avec bonheur la reprise de la *Dame Blanche*, et si l'exécution ne nous a pas complètement satisfait, du moins n'a-t-elle pas été tout-à-fait au dessous de ce que nous avions droit d'attendre. M. Lemaire est un chanteur sans doute fort agréable ; la façon dont il a chanté l'air du second acte : *Viens, gentille dame*, le prouve surabondamment. D'autre part, M. Ménéhand est un acteur dont nous apprécions beaucoup le mérite ; mais M. Lemaire est doué d'un fausset dont il ne faudrait pas abuser, mais M. Ménéhand n'était muni pour ce soir là d'un organe médiocrement harmonieux ; mais dans le trio du premier acte, ces Messieurs se sont livrés à des exercices de larynx tellement extraordinaires, qu'il nous a été tout-à-fait impossible de les suivre—il est vrai que nous n'avons jamais appris le contrepoint. Que M. Lemaire ne voie aucune malveillance dans notre critique ; nous avons déjà rendu justice à la manière dont il s'est acquitté de son rôle dans le *Châlet*, et nous reconnaissons avec plaisir le véritable talent dont il a fait preuve dans les deux derniers actes de la *Dame Blanche*.

Nous reprocherons à Mme Casini, à propos du rôle d'*Anna*, de l'avoir non pas *mal*, mais *pas assez* joué. Pourquoi Mme Casini, à laquelle certainement ni l'intelligence ni la tenue ne font défaut, ne cherche-t-elle pas à acquérir cet aplomb, cette assurance, si utiles dans son emploi ? Songez, Madame, que vous êtes en présence d'un public ami, d'un public prêt à saluer de tous ses applaudissemens les progrès de la comédienne, comme il salue déjà ceux de la cantatrice. Pourquoi donc alors ne vous armeriez-vous pas une bonne fois de courage et n'oseriez-vous pas oser !

"Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours !"

La *Meunière de Marly* est une bluette assez jolie, mais qui fera toujours plaisir jouée comme elle l'a été mardi dernier. Si nous arrivons un peu tard pour parler de M. Méténand, du moins sommes-nous plus en mesure de nous prononcer avec connaissance de cause. M. Ménéhand est un comédien habile et soigneux, qui sait comprendre et détailler un rôle ; il possède surtout à un degré éminent une qualité à laquelle ceux qui l'ont précédé dans son emploi ne nous ont ont guère habitués—c'est d'éviter ces charges de mauvais goût qui finissent tôt ou tard par devenir extrêmement fastidieuses pour tout le monde. M. Méténand n'est pas doué d'un physique aussi heureux que celui de son prédécesseur ; néanmoins il supplée par l'expression et la mobilité de sa physionomie aux avantages quelque peu exagérés de M. Desonville, auquel il est du reste infiniment supérieur sous tous les rapports. N'oublions pas Mme Ménéhand, qui dans le rôle de la Meunière a fait preuve de finesse et de sentiment, et Mme Richer qui a prêté beaucoup de tenue et de bon goût au personnage de la grande dame. M. Mathieu continue à ne pas savoir ses rôles, et nous en sommes fâché, car cet artiste a rendu de grands services au théâtre et nous l'avons connu plus soigneux de plaire au public.

La première représentation de *Lucie*, nous le disons volontiers aujourd'hui, ne nous avait que médiocrement satisfait—la froideur du public, un instant dissipée par Mme Fleury-Jolly, n'avait pas tardé à réagir sur les principaux artistes, et l'ensemble avait laissé beaucoup à désirer. Mais à la représentation de samedi, M. Dufloyne s'est glorieusement relevé de l'espèce de demi-succès qu'il avait d'abord obtenu. Les applaudissemens ont commencé au duo de la provocation—puis est venu le magnifique sextuor, et enfin ce quatrième acte si pathétique et si déchirant qu'il a chanté avec une ampleur de style, une puissance d'expression qui le placent bien au-dessus de tous les ténors que nous ayions entendu dans notre ville. Mme Fleury-Jolly, elle aussi, s'est surpassée au quatrième acte—nous ne parlons pas seulement ici de son admirable talent de cantatrice, mais encore de l'ardeur et de la passion qu'elle a su mettre dans son jeu. Jusqu'ici, nous l'avouons, Mme Fleury-Jolly nous avait fait quelquefois regretter qu'un peu plus d'âme et d'expression ne vint pas couronner tant de belles et précieuses qualités. La source de sa tendresse a prouvé qu'elle pouvait au besoin trouver ces élans du cœur, cette étincelle divine qui seule fait les grands artistes.

Nous dirons à M. Dubreuil, qui a contracté une habitude de chevroter en chantant dont il ferait bien de se débarasser au plus vite, qu'il manque parfois de mordant et d'énergie dans sa manière d'attaquer et de poser le son—qu'il mette plus de véritable chaleur dans son jeu, qu'il tempère un peu l'exagération de ses gestes, et il prendra dignement sa place entre le ténor et la *prima-donna*.

Pour terminer, nous nous permettrons d'engager MM. Lavergne et Jamais à se montrer plus accommodans à l'endroit de la mesure et de l'harmonie. Nous croyons que tout le monde y gagnera.

A. F.

LE GREAT-WESTERN.—Ce navire à vapeur est parti le 26 novembre pour Liverpool. Un quitté l'embarcadère de New-York à 4 heures du soir ; mais la marée étant très basse à cause des vents du Nord-Ouest, le pilote ne jugea pas prudent de franchir la barre, et le navire passa la nuit à l'ancre devant la quarantaine d'où il n'est parti que le 27, à huit heures du matin. Ce voyage est le dernier que fera ce steamer cette saison. Il va subir pendant l'hiver des réparations et des améliorations considérables, et ne reviendra en Amérique qu'au printemps prochain.

ASSEZ PARFAIT.—L'*Union* d'Harrisburg (Pennsylvanie), journal locofoco, dit que le Tarif doit être modifié. L'*Union* de Washington, organe officiel, dit qu'il ne faut pas modifier le Tarif. Quel admirable accord ! Et qui des deux aura raison ?

M. BARNUM, le Sénateur des Etats-Unis nouvellement élu par la Législature de la Caroline du Nord, a déclaré qu'il acceptait avec reconnaissance une nomination si flatteuse pour lui et faite avec tant d'unanimité.

MALLES ARRIÉRÉES.—On lit dans le *Courier and Enquirer* de New-York, sous la date du 28 novembre : "Le navire à vapeur *Massachusetts* qui est arrivé hier vers minuit de Stonington, a apporté les malles de l'Est du 25 et du 26, où se trouvaient les dépêches pour le *Great-Western*. Elles sont donc arrivées trop tard." Les malles du Sud ont été plus heureuses cette fois.

*Un nouvel Opéra*, intitulé *Lalli* et composé par un Américain, M. Charles Jarvis, doit être représenté cet hiver à Philadelphie.

*Naufrage*.—Le brick *Lincoln*, allant de Bangor à Brooklyn, New-York, reçut le 23 novembre de fortes avaries qui compromettait singulièrement son existence, puis il alla se jeter à la cote dans la nuit du 25. Deux marins, Richard Brown et Wm Adams, le second Benjamin J. Saunders, ont péri. Le capitaine et deux hommes d'équipage sont parvenus à gagner le rivage.

HAVANE.—Le brick *T. Street* nous a apporté nos journaux de la Havane jusqu'au lar courant. Ils sont absolument dépourvus de nouvelles. L'Evêque du Diocèse de la Havane, Don Francisco Feliz, est arrivé en ville le 26, et a été accueilli avec le plus grand enthousiasme. Le succès de la compagnie italienne va toujours croissant.

RIO-JANEIRO.—Le capitaine Dewing, de la barque *Isabella*, venant de Rio Janeiro, qu'elle a quitté le 27 octobre, nous apporte quelques nouvelles des affaires du Rio de la Plata. Le Brésil, ainsi qu'on l'a annoncé précédemment, s'est mis au Paraguay pour résister aux envahissements de Rosas. Cette alliance a été probable, aura pour effet de provoquer la guerre entre le Brésil et la république Argentine. La présence des deux puissances s'y attend si bien qu'elle a fait l'acquisition de seize ou quatre bâtimens qui vont être armés en guerre pour faire face à tous les événements.

La frégate *Independance* était partie à Rio Janeiro le 23 octobre, la *Columbia* et le brick *Bainbridge* étaient toujours à l'embouchure de la Plata.

NEW-YORK.—La petite chronique de cette ville nous fournit deux faits assez originaux, chacun dans son genre ; nous les empruntons à nos confrères.

UNE JEUNE OIE.—Un célèbre citoyen de New-York venant hier patriotiquement à la foire du *Tontine* gratuit, s'en fut successivement, 25 numéros, puis, et, obtint par la vue d'une tête monstrueuse, qui, et, que le marchand et lui demandait si la bête était jeune. Sur réponse affirmative, notre gourmand en fit l'acquisition, à prix élevé, moyennant la somme de sept shillings. Mais les appréhensions d'un gourmand ne sont pas toujours réalisées, et l'heureux volatile ne trouva rien à redire à la qualité de la chair. Il ne tarda pas à en faire part à ses amis, qui, à leur tour, en reconnurent la jeunesse et la tendreté. Ils n'en firent pas moins, à leur tour, un bon repas, et apprirent, à leurs dépens, que la bête était jeune, mais qu'elle était aussi... sourde et aveugle.

Enfants, retenez bien ceci, et souvenez-vous que, quand vous n'entendrez pas, c'est la vue qui... Et dites-vous bien aussi que, quand vous ne verrez pas, c'est l'ouïe qui... J'ai dit—tout dit, et j'espère qu'on n'a compris ce que j'ai voulu dire. Et ce que j'ai voulu dire, en effet, c'est que l'homme le plus...

Le Conseil de la ville, mardi dernier, n'ayant pas été en nombre légal, sont ajournés à vendredi prochain.

UN VOLEUR DE CHEVEUX.—Une jeune et belle fille à la chevelure abondante descendant, jeudi dernier, 26 novembre, par un tems de pluie désagréable, d'un omnibus dans Broadway, quand elle fut accostée par un *gentleman* qui, muni d'un parapluie, offrit obligeamment de la mettre à couvert et de la reconduire à son domicile, Cortlandt street. Cette offre polie fut gracieusement accueillie par la jeune fille, et le couple chemina côte à côte ; mais, tout d'un coup, le galant cavalier, prétendant voir sur sa compagne une chevelure arrangée vénimeuse, la pousse dans une allée ouverte, sans, dimit-il, de l'en débarrasser. A l'en croire, l'arrangée s'était glissée sous le chapeau de la demoiselle qui se décoiffa d'après ses conseils. Notre *gentleman* alors, tirant de sa poche une longue paire de ciseaux, fit tous ses efforts pour lui couper la chevelure, mais elle s'échappa toute et sauve, laissant son chapeau de velours vert entre les mains du singulier voleur. Ce n'est pas la première fois, assure-t-on, que pareille tentative a eu lieu. Avis aux intéressées.

NOUVELLE POLÉMIQUE DE L. DE MEYER.—Après avoir bataillé à Baltimore contre M. Herz, on plutôt contre son représentant, M. Ullmann, Léopold de Meyer bataille, dans les journaux de Philadelphie, contre un M. Conrad Meyer, fabricant de pianos, qui traite le pianiste de l'empereur d'Autriche avec assez peu de courtoisie parce qu'il a déclaré que les pianos d'un M. Sherr, autre fabricant de Philadelphie, étaient les meilleurs qu'il eût trouvés en Amérique. Léopold de Meyer a décidément la bosse de la polémique, et il aura fait autant de bruit en Amérique avec sa plume qu'avec ses pianos.

UN VOLUME VENDU DEUX CENT MILLE FRANCS.—Nous avons vu de vénérables et discrètes personnes s'indigner ou s'affliger de ce que les œuvres d'Alexandre Dumas et d'Eugène Sue fussent payées au prix exorbitant de cinq à dix mille francs le volume. Nous signalerons une spéculation assurée qui vient de faire vendre un petit livre deux cent mille francs ! Voici le fait : Mgr. l'archevêque de Paris a reconnu que le catéchisme de son diocèse était absolument défectueux, rien, que l'œuvre de Bossuet était défectueuse et ridicule ; il a refusé et a composé un catéchisme plus ou moins nouveau qui, dès le premier du mois prochain, sera exigé dans toutes les paroisses du dit diocèse. Ce catéchisme devant être ainsi imposé pendant tout l'espace de dix années, il est aisé de voir que le marché sera fort beau, et que contribuer à le faire propre et à le faire embellissement.

Le Conseil Général et celui de la Municipalité No. Deux, ont passé des résolutions dans le but de prendre des mesures convenables pour la réception des troupes mexicaines prochainement attendues en cette ville, de plusieurs officiers et soldats morts sur le champ de bataille près du Rio Grande. Qu'il me soit permis dans cette circonstance de solliciter votre co-opération afin que la cérémonie qui aura lieu, comme un juste tribut offert à la mémoire de ces braves, soit digne sous tous les rapports des chevaleresques Orléanais, qu'une généreuse impulsion inscrive toujours à sendre hommage à la vaillance avec une admirable spontanéité.

Je suis avec respect,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) A. D. CROSSMAN, maire.

Sur motion de M. Hagan, le premier et le second paragraphe de ce message sont référés au comité des améliorations, et la résolution suivante a été adoptée :

*Résolu* que le Maire est et demeure autorisé à différer jusqu'au troisième lundi de décembre, l'adjudication des contrats pour la fourniture de quatorze charretes destinées au nettoiement des rues.

Sur motion le troisième paragraphe est déposé sur le bureau sujet à l'appel du Conseil.

M. Derbès fait la motion que le Conseil nomme un comité de 3 membres pour s'aboucher avec les membres des comités nommés par les deux autres Municipalités, dans le but de prendre des mesures convenables pour la réception des restes mortels, prochainement attendus en cette ville, de plusieurs officiers et soldats morts sur le champ d'honneur.

Le président nomme de ce comité MM. Derbès, Duplessis, Fabre.

Les résolutions du Conseil Général fixant la proportion à payer par chaque Municipalité pour le salaires des *Inspecteurs d'Etat*, sont référées au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de M. Th. Bell, donnant les noms de ses cautions.

Sur motion de M. Fabre, cette lettre est référée au comité des réclamations.

M. Fabre demande que le comité de finances veuille bien, dans la séance de ce jour, faire un rapport sur l'affaire qui lui a été référée depuis assez longtemps et dans laquelle les intérêts de cette corporation peuvent être compromis.

*Appel des comités.*

M. Hagan, président du comité des améliorations présente les rapports et les résolutions qui suivent, les quels, sur motion et après discussion des règles, sont adoptés, après avoir été amendés par MM. Dufour et Shiels.

Le comité des améliorations, auquel a été référée les résolutions présentées par M. Dufour, tendant à établir un marché public sur la place d'Armes, vous engage à les adopter telles qu'elles ont été présentées. En conséquence, résolu que les résolutions qui suivent soient et demeurent adoptées :

Résolu qu'à l'avenir il ne sera plus permis de placer aucune stalle de pavillon sur la Place d'Armes.

Résolu que le voyer est requis de faire faire deux mâts de pavillon dont l'un sera placé sur l'Hôtel de Ville, et l'autre sur le palais de justice et ce, sous la surveillance du comité des améliorations ;

Résolu que le comité des améliorations est autorisé à acheter deux pavillons américains d'égale dimension, qui seront hissés aux mâts ci-dessus ordonnés, tous les dimanches seulement les fois que les circonstances le requerront ;

Résolu que le voyer est autorisé à faire enlever la fontaine qui se trouve au centre de la Place d'Armes et la faire placer au milieu de cet espace du marché aux légumes, conservé à la vente du poisson ;

Résolu que le voyer est autorisé à faire faire à la dite place tous les changemens et toutes les améliorations nécessaires pour la transformer en une promenade agréable pour le public. Le tout devra être exécuté sous la direction et la surveillance du comité des améliorations.

Résolu qu'à l'avenir il est défendu à l'artillerie de se rendre sur la dite Place d'Armes avec des pièces attelées par des chevaux ; et lorsque l'artillerie se rendra sur la dite place ou en sortira, elle devra passer par la porte qui fait face à la Cathédrale ;

Résolu que chaque année le Conseil nommera un gardien pour la dite Place d'Armes, dont le devoir sera de veiller à ce que les arbres ne soient point endommagés, à ce que la grille ne soit pas détériorée, et à empêcher constamment la dite Place d'Armes en bon état. Il sera également de son devoir de dénoncer au Recorder tout délit qui y serait commis. Le dit gardien recevra un salaire de vingt-cinq piastres par mois.

Le comité a également examiné cette partie du message du Maire ayant trait à la vente de la ferme des marchés et invitant le Conseil à faire placer un hydrant dans une des rues du premier district, attendu qu'il n'y en a pas dans toute l'étendue de la rue des Remparts. Le manque d'eau dans cette partie de la ville, tant pour les besoins publics que pour les besoins des particuliers se fait vivement sentir. Votre comité espère qu'à une époque qui n'est pas très éloignée, le Conseil prendra des mesures qui nous seront à la Banque du Commerce la nécessité qu'il y a pour elle de placer des tuyaux aussi bien que possible dans le faubourg Trémé. Votre comité est convaincu que la Banque y trouverait aussi avantage si ces tuyaux étaient placés dans toutes les rues jusqu'à la rue Claiborne ; et dans tous les cas, ce serait un grand bienfait.

Le comité offrira à votre adoption les résolutions qui suivent :

Résolu que le voyer est et demeure requis de réclamer de la Banque du Commerce et de faire placer aux frais de cette institution des hydrants publics aux lieux ci-après désignés :

Un à l'embouchure des rues Bienville et Marais.

Un à l'embouchure des rues Marais et St.-Philippe.

Un à l'embouchure des rues Urselines et Remparts.

Un à l'embouchure des rues Big.-Apne et Dauphine.

Un à l'embouchure des rues Toulouse et Bourgogne.

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé, qui devra s'aboucher avec les Directeurs de la Banque du Commerce, et leur faire part de la présente résolution, et qui devra s'assurer si la 11e section (ci-annexée) de la charte a été fidèlement exécutée.

SECTION 11.—*Il est de plus décrété*, Que la dite compagnie, dans les douze mois qui suivront la première élection des directeurs, commencera à faire tels travaux et à se procurer tels matériaux qui seront nécessaires pour les mettre à même de fournir aux habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans et de ses faubourgs, une quantité suffisante d'eau du fleuve, et dans toutes les saisons ; et pour que l'esprit et l'intention de cet acte soient strictement observés et mis en pratique, et que les machines hydrauliques qui devront être élevées par la dite compagnie soient achevées dans le plus bref délai possible et sous toutes les espèces de circonstances, la somme d'au moins cent mille piastres sera dépensée pour les susdits travaux annuellement jusqu'à ce que la dite compagnie soit en mesure de fournir et fournisse réellement de l'eau dans la majeure partie des rues de la ville, proprement dite, et dans les rues principales et les plus peuplées des faubourgs, la dite dépense devant commencer dans l'année après la passation de cet acte, de manière à ce que la ville de la Nouvelle-Orléans et ses faubourgs puissent être approvisionnés d'eau dans les rues, et à un que les habitans puissent s'en procurer au moyen de tuyaux ou conduits dans l'intérieur de leurs maisons et terrains, au prix qui sera fixé par la compagnie. Et dans le cas où la dite compagnie manquerait ou négligerait soit de commencer ou de continuer les dits travaux, ainsi qu'il est ci-dessus prescrit, alors et dans ce cas la charte seulement accordée sera nulle et de nul effet. *Bien entendu, cependant*, que les bénéfices nets provenant d'boeux n'excéderont pas un intérêt de quinze pour cent par an, à dater de l'époque des dépenses faites pour les dits travaux, et quand des dividendes seront déclarés par la Banque, c'est-à-dire, tous les six mois ; l'intérêt sur la somme employée à construire les dits travaux y sera ajouté et formera une partie du capital investi, jusqu'à ce que le revenu net des dits travaux ne monte à quinze pour cent, comme il est dit ci-dessus ; *et bien entendu aussi* que le Conseil-de-Ville de la Nouvelle-Orléans aura le pouvoir de nommer annuellement un comité qui aura accès aux livres et papiers de la dite banque qui concerneront la dite compagnie, et pourra en faire tel extrait qu'il jugera nécessaire ; *et bien entendu de plus*, qu'à la fin de cinq années après la première appropriation, les dits bénéfices nets n'excéderont pas dix pour cent ; et dans le cas où les dits bénéfices n'excéderaient quinze pour cent pendant les premières cinq années et ensuite dix pour cent comme il est pourvu par cette section, le Conseil-de-Ville aura le pouvoir de réduire le prix de l'eau, de telle manière et en une telle proportion que les bénéfices n'excéderont jamais les taux ci-dessus mentionnés.

Le comité des améliorations a aussi examiné la question du comité judiciaire relativement à la vente des concessions qui devaient avoir lieu à la Mairie. Votre comité est d'avis qu'il est nécessaire de faire un changement à cet égard, afin de mettre les acquéreurs à même de se rendre facilement à la vente. Votre comité a donc l'honneur de vous recommander que la vente des concessions ait lieu à la Mairie, et que le Conseil prenne les mesures nécessaires pour que la vente ait lieu à cet endroit